

## VILLE D'HAVELUY

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 11 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 5 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage : 5 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

**EXCUSES** : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint qui donne pouvoir à DELBECQ D. + FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P + CLOSSE E. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + PERNAK C qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

**ABSENTS** : MM. GARCIA M.

**Secrétaire de séance** : Mme MAYEUX M.

**Délibération N° 2024-04-06**

### OBJET

Label lire et faire lire

Document certifié conforme  
Publié ou transmis  
à la Préfecture le  
16/09/2024  
Le Maire



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune d'Haveluy souhaite obtenir le label « **Ma commune aime Lire et faire lire** ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire de :

- communiquer sur les actions menées par les bénévoles dans les différents médias communaux pour valoriser et développer la mise en place du programme
- favoriser la présence de Lire et faire lire dans les activités proposées en temps périscolaire
- inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique
- associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales
- valoriser et reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réceptions, invitation aux activités de la commune, etc.)
- participer au financement de l'accompagnement des bénévoles (soutien financier à la coordination départementale pour la formation des bénévoles, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

Vu le dossier de candidature

**ADOpte** le dossier de candidature au label ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire de demander le label pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

*M. Nafar*

*Jean-Paul Ryckelynck*

Mariette MATEA

Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 16/09/2024  
Publiée ou notifiée le 17/09/2024  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire.

*Jean-Paul Ryckelynck*